

DOURINE



La dourine est une maladie parasitaire contagieuse, chronique ou aiguë, qui atteint les équidés avec un taux de mortalité très élevé.

EPIDEMIOLOGIE

La maladie est présente en Afrique australe et orientale, au Moyen-Orient, sporadiquement en Amérique du Sud. L'Europe était déclarée indemne depuis 1996, mais en 2011 et 2012, plusieurs foyers ont été mis en évidence et endigués en Italie. La Russie est le pays qui déclare le plus grand nombre de cas chaque année.

TRANSMISSION

La dourine est la seule trypanosomose animale qui ne soit pas transmise par un vecteur invertébré. L'agent pathogène responsable de l'infection est *Trypanosoma equiperdum*.



Figure 1 : L'agent de la dourine, *Trypanosoma equiperdum*, est un protozoaire flagellé. Observation en microscopie électronique (x 10 000)

Source : Anses, Dozulé - Séverine Cauchard

La transmission se fait exclusivement par voie sexuelle lors de la saillie de l'étalon à la jument principalement, mais aussi de la jument à l'étalon. Les trypanosomes n'étant pas présents en



Virus



Saillie ou IA



+



Elevé



Catégorie 1 (déclaration obligatoire, gestion par l'Etat)



Abattage sanitaire des infectés



Syndrome associé :
Maladies réglementées

permanence dans le tractus génital au cours de la maladie, la maladie ne se transmet pas nécessairement à chaque saillie par un animal infecté.

Plus rarement, les juments infectées peuvent transmettre l'infection à leur poulain avant la naissance ou par le lait. Cependant, dans l'environnement, le parasite est très fragile et meurt en quelques heures.

SYMPTOMES

La période d'incubation est variable (de dix à vingt jours), mais elle se prolonge parfois jusqu'à plusieurs mois. Les signes cliniques apparaissent généralement après quelques semaines, mais peuvent n'être détectés qu'après plusieurs années.

La maladie est marquée par des stades d'exacerbation, d'accalmie ou de rechutes, qui varient en durée et qui peuvent apparaître une ou plusieurs fois avant la mort. La première phase est caractérisée par l'infection des organes génitaux externes, des plaques cutanées apparaissent pendant la deuxième phase et la dernière phase est caractérisée par des symptômes nerveux, abattement, asthénie, ataxie qui évolue vers la paralysie ou la mort de façon variable. Des formes atypiques peuvent également survenir.



Mise à jour :
Juin 2014

Auteurs :
J. CAUCHARD, P. BÜSCHER



*Figure 2 : Manifestations cliniques de la dourine chez un mâle -
Source : Institut d Médecine Tropicale, Anvers - Filip Claes*

DIAGNOSTIC

Un diagnostic définitif dépend de la reconnaissance des signes cliniques et de la mise en évidence du parasite. Il est hélas extrêmement difficile d'isoler le parasite, ce qui fait qu'en pratique le diagnostic repose sur les caractéristiques cliniques confirmées par la sérologie. La technique sérologique officielle utilisée pour les échanges internationaux d'équidés est le test de fixation du complément.

TRAITEMENT & PREVENTION

Il n'existe officiellement pas de traitement efficace pour lutter contre la dourine. La prévention est actuellement basée sur des mesures sanitaires, identification et isolement des équidés infectés, puis castration et éventuellement abattage.

REGLEMENTATION

La dourine est une maladie réglementée listée par l'OIE (office international des épizooties) et classée « maladie à déclaration obligatoire » par la plupart des pays.

Pour les échanges internationaux, la période d'incubation a été fixée à six mois. Un pays est reconnu comme indemne de dourine quand l'abattage sanitaire des équidés malades a été effectué, aucun cas clinique de dourine n'a été observé au cours des deux dernières années, les étalons en service ont été soumis, deux années consécutives, à une épreuve sérologique destinée à déceler la présence de dourine dont le résultat s'est révélé négatif (code terrestre de l'OIE).

BIBLIOGRAPHIE

Manuel terrestre de l'OIE, 2008, chapitre 2-5-3, www.oie.int

Code terrestre de l'OIE, 2008, chapitre 12.3, www.oie.int

CLAES F., BÜSCHER P., ILGEKBAEVA G., TOURATIER L. (2005)
Vers l'amélioration du diagnostic et du contrôle de la dourine
Pratique Vétérinaire Equine 37;146, 1-9